

LEVIS, 16 OCTOBRE 1886

LA POSITION

Les majorités sont tellement petites dans la plupart des comtés qu'il est difficile d'assigner d'une façon certaine quelle sera la position des partis en chambre. Jusqu'à présent l'administration paraît avoir été maintenue par quelques voix.

Depuis hier des défaites se sont transformées en victoires éclatantes. M. Nantel, par exemple, que l'on accusait comme battu est élu par l'écrasante majorité de 400. Le relâche du scrutin nous ménage encore des surprises.

Tout naturellement le parti libéral réclame le pouvoir mais il a beau manier les chiffres, ses calculs le laissent en minorité. On ne manipule pas les opinions comme les deniers des entrepreneurs.

On peut s'attendre que M. Mercier va tenter un suprême effort pour faire pencher la balance de son côté. L'on sait qu'il n'a pas l'habitude d'être scrupuleux sur les moyens.

Les partis se trouvent à peu près dans la même position qu'en 1878-1879. Verrons-nous se renouveler les scènes de ces jours à jamais mémorables ? Il faut espérer que non. Comment sortirait-on de cet imbroglio ?

Le parti conservateur a un grand avantage sur ses adversaires. Il est en place et il n'est pas facile de le faire déloger. L'opposition est augmentée en nombre, mais elle n'a pas le contrôle des chambres.

Le parti libéral ne peut pas dire que l'électorat a manifesté sa volonté de confier ses destinées à M. Mercier. Le devoir du cabinet est de rester à son poste. A l'exception de M. Taillon, tous les ministres ont été réélus. Le procureur-général ne tardera pas à répondre à son siège en chambre.

L'opposition a mauvaise grâce à reprocher au gouvernement de ne pas lui faire place, elle qui en 1879 se maintenait au pouvoir quand elle était en minorité dans la chambre.

NOTES ELECTORALES

Voici l'état détaillé de la votation dans St. Henri :

Table with 3 columns: Parti No., Libéraux, Roy. Rows show vote counts for various parties.

Ce qui donne 187 de majorité à M. Lemieux. En 1883, St. Henri avait donné 196 voix de majorité contre M. Roy. Si l'on considère que depuis ce temps-là nos adversaires ont fait ajouter au delà de soixante noms libéraux sur les listes, on peut considérer fier du résultat obtenu par nos amis de St. Henri.

Nous avons fait erreur en publiant la votation du poll no 3 du quartier St. Laurent. Voici l'état réel du poll : Roy 69 Lemieux 30. Ce qui donne aux conservateurs une majorité de 39. C'est un gain de 37 sur la dernière élection. Bravo ! électeurs d'Hadou.

Nous prions instamment nos amis de tout le comté de vouloir bien nous transmettre les listes électorales tel que chéqués par eux avec les noms de ceux qui n'ont pas voté. Adresser au bureau du Quotidien.

Voici ce que M. L. O. David, l'élue de Montréal-est, écrivait sous sa signature dans l'Opinion Publique du 10 juin 1880.

"On passe d'un camp à l'autre à l'heure qu'il est, comme les moutons sautent d'un champ dans l'autre pour trouver plus d'herbe."

"Trois dangers menacent nos institutions locales : le mépris, le ridicule et la pauvreté."

"Et les libéraux n'ont pas besoin de penser qu'ils feront mieux s'ils voulaient au pouvoir, ils ne pourraient faire autrement que les conservateurs sans ce rapport, ils seraient à la merci des mémoires, des ambitieux et des spéculateurs."

L. O. DAVID.

Une dépêche arrivée ce matin nous annonce que M. Marcotte après avoir reçu le résultat définitif de toutes les paroisses se trouve élu député de l'Islet par 5 voix.

LES ELECTIONS GENERALES

(Dernières nouvelles)

Voici la liste des nouveaux députés :

Table with 3 columns: Comtés, députés, majorité. Lists names of candidates and their respective constituencies.

L'élection de Chouinault aura lieu le 19 novembre, un député conservateur y sera élu.

Table with 3 columns: Comtés, députés, majorité. Lists names of candidates and their respective constituencies.

Table with 3 columns: Comtés, députés, majorité. Lists names of candidates and their respective constituencies.

L'honorable M. Taillon a accepté la nouvelle de son échec avec un sang froid remarquable. On dit que M. Taillon s'est exprimé ainsi en apprenant le résultat de la bataille :

"Au point de vue personnel, ma défaite me fait aucune peine ; au point de vue du parti, je la déplore. En ce qui me concerne seul, je puis dire, sans crainte d'être démenti, que je quitte la scène politique sans regrets, car je n'y suis entré que sur les sollicitations répétées de mes amis et beaucoup malgré moi."

COUR CRIMINELLE

Séance de vendredi sous la présidence de l'hon. juge Cross.

On in-truit l'affaire de George et Auguste Fournier, accusés d'avoir infligé des blessures graves à Jacques Métivier.

Voici les noms des petits jurés choisis : J. Demers, F. Croteau, E. Thibault, E. Delisle, P. Pageau, O. Tremblay, E. Poulin, C. Gervain, S. Therrien, E. Hardy, J. B. Hallé, A. Lemieux. Avant de procéder dans la cause des Fournier, M. Lemieux fait application pour que la Couronne procède contre S. Caron, accusé d'avoir écrit une lettre avec menaces, à M. N. Simard, dans le but de lui extorquer de l'argent.

La cour prend l'affaire en considération et réserve sa décision à demain. Puis, après, congédie les petits jurés pour jusqu'à ce matin, à 10 heures de l'avant midi.

M. le substitut Dunbar explique au jury le cas de Fournier. L'assaut a eu lieu sur les chars entre la Pointe Lévis et la Chaudière. Les accusés paraissent être sous l'influence de la boisson et après une querelle qui s'est élevée entre Métivier et les Fournier, un de ces derniers a blessé grièvement Métivier à la tête et à l'épaule. Métivier se rendait aux Etats-Unis, il y est encore et a donné son témoignage à un des juges de paix de l'endroit où il se trouve.

David Rouleau, serrefrein sur le Grand Tronc, dit qu'il a eu connaissance de la querelle et qu'il a entendu crier : Fesse pas avec un couteau. Un de mes compagnons a arraché Métivier des mains de l'inculpé. Il était tout ensanglanté.

Pendant le témoignage de Rouleau, les grands jurés font leur entrée et rapportent un verdict de ne bill dans l'affaire d'Albert Montminy accusé d'incitation au parjure.

M. le grand connétable GALE.— J'ai été chargé de signifier un subpoena à Métivier. Je me suis rendu à sa demeure à Montmagny et sa famille à laquelle j'ai laissé un subpoena m'a informé qu'il était rendu dans le Michigan. C'est le père de Métivier qui m'a informé de l'absence de son fils ; il ne m'a pas dit qu'il reviendrait l'autome suivant.

Alphée Métivier, père de Métivier, et Pierre Couture sont entendus.

M. Dunbar demande que la lecture soit faite au jury de la déposition de Joseph Métivier.

La cour acquiesce à cette demande.

Après lecture faite aux jurés de la déposition de Métivier, Pierre Couture continue sa déposition : Il dit qu'il a trouvé sur la personne de George Fournier un petit couteau taché de sang. "Si je n'avais pas frappé le premier avec mon couteau, Métivier m'aurait devancé et j'aurais été frappé par lui."

Métivier n'a pas donné caution, pour garantir sa présence lors du procès des Fournier.

Louis Larose, médecin.— J'ai soigné Métivier. Il était blessé à la tête et à un côté, mais non grièvement. Les blessures ont pu être infligées par un couteau.

Dans l'après-midi la cour entend les témoins de la défense qui sont Léda Gauthier, W. Gamache, Narcisse Colin, Gaudiose Mathurin, M. Métivier.

Au moment où M. Choquette, avocat de la défense, s'apprête à adresser la parole aux jurés en faveur des accusés, les grands jurés font leur entrée en cour et rapportent des verdicts de mise en accusation contre Napoléon Beaudet et Nazaire Simard.

Après la sortie des grands jurés, M. Choquette plaide la cause de ses clients. Il fait un exposé des faits. D'après lui, Auguste Fournier est complètement innocent du délit dont il est accusé ; quand à George Fournier, il doit être exonéré de tout blâme, puisqu'il était en légitime défense et a agi sous l'effet d'une grave provocation. Il attend avec confiance le verdict des jurés.

L'avocat de la Couronne, M. Dunbar, rétorque. Il rétablit les faits et les représente tels qu'ils sont d'après lui. Le fait seul qu'un couteau taché de sang a été trouvé en la possession de George Fournier établit une forte présomption de culpabilité de la part des accusés. Il croit que les jurés feront leur devoir s'il rapporte un verdict de culpabilité contre les accusés George et Auguste Fournier.

Le juge fait une charge défavorable à George Fournier et cobelut à l'acquiescement d'Auguste Fournier. Les jurés ne s'accordant pas, la cour s'est ajournée à cinq heures.

Les jurés arrivent en cour ce matin avec un verdict de non coupable pour le prisonnier Fournier.

Le procès de Alp. Bégin, s'instruit ensuite. L'accusé plaide coupable. Une requête signée par un grand nombre de citoyens de Lévis demandant la clémence pour le prisonnier est présentée à la cour.

La sentence sera prononcée vendredi prochain.

Le procès de Girard accusé de vol est remis à la semaine prochaine. Les petits jurés sont ensuite congédiés jusqu'à lundi prochain.

GAZETTE UNIVERSELLE

Les ouvriers qui travaillent à l'embranchement d'un chemin de fer à environ trois milles de Wilkesbarre ont découvert après l'explosion d'une mine, trois fossiles très bien conservés représentant deux animaux de grand de taille et la tête d'un serpent. La forme de l'un de ces animaux ressemble à celle d'un ours, l'autre semble être un monstrueux crapaud. Chacun de ces fossiles pèse environ 200 livres.

—La fièvre de l'or est si grande à Shélicia, et dans les environs que l'homme qui ne possède pas une mine d'or maintenant sera la seconde merveille de Bridgeway. F. B. Wade & Co., ont loué leur mine d'or sur la rivière Plaisante pour \$25,000.

—Les travaux sur le chemin de fer Winnipeg et Hudson avancent rapidement. Vingt milles seront terminés complètement cette semaine et soixante d'ici à la fin de la saison.

—Le Gouvernement de l'île du Prince Edouard a promis son concours à Sir Charles Tupper dans les démarches qui se font pour l'établissement en permanence de l'Exhibition Coloniale à Londres.

—Sir Charles Tupper a fait un long discours à Charlottetown, jeudi dernier. Les hommes publics des deux partis étaient invités à assister à cette assemblée qui fut considérable. Sir Charles a défendu la politique de sir John, quant à ce qui concerne, le traité avec l'Espagne, relatif au commerce avec les Antilles espagnoles, et il a dit que la politique de sir John sur la question des pêcheries de la baie de la réciprocity est tout ce que l'on peut désirer. Sir Charles a déclaré que dans deux ans il y aura un traité de réciprocité.

—Elèves admis à l'étude vériditaire et suivant les cours régulièrement :

D. A. de Cottaret, D. A. Plette, R. Péroveau, J. A. Duroeur, J. A. Charest, A. Reid, C. L. Leduc, J. A. Sibout, A. Teller, J. N. Dossis, N. Masson, T. Mignault, D. Durocher, W. Desmarceaux, H. Pilon, A. Dauch, N. Lafrecaïn, R. B. Johnston, L. J. Demers, O. Gny, E. Ferland, P. G. Valois, G. C. Roy, E. Labelle, C. T. de Lorimier, E. Dumesnil, N. Fortier, N. O. Nolin.

—Le 24 février dernier, le jeune Mathieu Videau dont les parents sont boulangers à Villeneuve-d'Ornon, France, mangeait assis devant une table, dans l'arrière de la maison lorsqu'il fut attaqué par un petit chien blanc qui le mordit au sourcil droit et au poignet droit. Le blessé était manchot de naissance. L'enfant fut amené le surlendemain à Paris où le docteur Grauger lui fit neuf injections antirabiques, dans le laboratoire de M. Pasteur. Le 8 mars, la mère et l'enfant revenaient à Villeneuve-d'Ornon, et rien depuis cette date ne s'était produit d'anormal dans la santé de l'enfant lorsque un soir, il refusa tout à coup de manger. Le lendemain l'enfant refusa à boire et n'avait que deux biscuits. Le soir, couché près de sa mère, il ressentit quelques accès et fut pris de tremblements.

—Les per-ou-ne qui entourent le malade remarquèrent combien ses yeux s'étaient creusés. Un changement notable s'était aussi produit dans le timbre de sa voix ; de clair

d'argent, il était devenu rauque et nasillard.

Dans la nuit, il dit tout d'un coup à sa mère : "Venez tu que je te mange ?" C. disant, il se précipita sur elle ; mais il ne réussit qu'à lui serrer la joue droite avec les lèvres, sur lesquelles apparut aussitôt une écume blanchâtre. Dans l'après-midi, le docteur Vignes, du village Le Bouscaut qui avait diagnostiqué l'état hydrophobe de l'enfant, vint et lui présenta un miroir. Le brillant de l'objet fit pousser au patient des cris terribles. Dans la soirée, après des accès saisis d'accalmies, le jeune Mathieu Videau rendit le dernier soupir. Depuis deux jours, il n'avait rien bu ; il y avait jour pour jour sept mois qu'il avait été mordu.

—Il se fait maintenant à Paris des parapluies ayant une vitre, par où le porteur regarde en avant afin d'éviter les collisions désagréables.

Les plâchers de verre deviennent aussi beaucoup en usage à Paris. Bien que le prix en soit d'abord plus élevé ils reviennent meilleur marché à la fin. Les chambres en bas peuvent souvent se dispenser de lumière artificielle, et il y a beaucoup moins de danger d'incendie. Le verre également durera plusieurs fois autant que le bois.

Bientôt nous aurons certainement les planchers en verre et c'est alors que le proverbe contre les médicaments deviendra une menace qui n'existera pas au figuré seulement.

—Une poule à quatre pattes et à deux ailes vivait fort bien, il y a quatre mois, à Maulverrier, dans la Seine-Inférieure. Après sa mort, elle a été envoyée au musée du Havre.

Les ailes de ce curieux sujet tératologique ne présentaient rien d'anormal, non plus que toute sa partie antérieure et les pattes ordinaires, devenues les pattes de devant. Quant aux pattes supplémentaires, elle ne rendaient aucun service au pauvre oiseau, qui ne s'appuyait point sur elles et en était assez incommodé ; elles présentaient du reste, un certain caractère d'atrophie. Cette poule quadrupède a vécu près de vingt mois.

—La statistique suivante prouve que les têtes couronnées ne sont point les plus tranquilles gens du monde. Des 1550 empereurs, 300 furent renversés de leur trône, 64 forcés d'abdiquer, 28 commirent le suicide, 23 devinrent fous, 100 furent tués dans les batailles, 123 faits prisonniers, 22 torturés à mort, 252 assassinés, et 108 furent exécutés.

Comme actualité, ajoutons que dans l'ère démocratique—élective les candidats subissent un sort bien analogue.

—Le jeune duc de Luynes, sa mère et sa sœur sont arrivés à Montréal. Ils apportent un vitrail qui a appartenu à la maison Jacques-Cartier, dou de Madame Ferron. Le mari de Mlle de la Duchesse de Luynes tué à Patay pendant la guerre franco-prussienne, était zézouze pontifical, Madame la duchesse est la fille de M. le duc de Larochehoucault.

—Aux ateliers du chemin de fer du Pacifique à Hochelaga, on construit actuellement des chars pour le transport du poisson frais de la Colombie Anglaise.

—La convention annuelle de l'association provinciale des professeurs protestants se tient actuellement en cette ville. On y remarque la présence de plusieurs représentants distingués de l'enseignement des Etats-Unis.

—A la convention annuelle des pédagogues protestants, au nombre des résolutions adoptées à la séance du matin, est celle déclarant que pour les écoles de la campagne, les classes commencent le premier septembre et finissent le premier de juin. De plus les élèves auront une vacance de deux semaines à l'occasion des fêtes de Noël, et de six semaines durant le temps des mauvais chemins au printemps.

—On rapporte que le maire Malhiot des Trois-Rivières a été battu par des électeurs qui prétendent l'avoir vu esbaïer en pleine nuit dans le quartier Saint-Philippe.

—La bouzouque qui s'est abattue sur la ville hier a laissé des traces sur son passage.

Dans le courant de l'après-midi, un morceau d'ardoise, arraché par la tempête du toit d'une maison de la rue Saint-Jacques est tombé sur la tête d'un vieillard, employé du palais de justice, et lui a fait une large blessure au crâne.

Le malheureux vieillard tomba baigné dans son sang ; on lui prodigua des soins empressés et il fut conduit à sa demeure.

—Le ministre des finances, M. Sadi Carrot, a résigné. Il est probable qu'il sera remplacé par M. Rouvier.

—La célèbre Louise Michel dit qu'elle refusera un pardon, et qu'elle insistera afin de rester en prison tant qu'amnistie générale ne lui aura pas été accordée.

—Le journal La liberté accuse l'Angleterre de vouloir engager la France et l'Allemagne dans une guerre, afin de former une alliance plus intime avec l'Allemagne, en vue de ses intérêts, qui, croit elle, sont menacés en Egypte.

—M. le vicaire de Vionville est dans le moment, poursuivi par les autorités allemandes, vu qu'il a permis que ces paroissiens chantent les hymnes patriotiques dans son église. L'avocat allemand demande que l'abbé soit emprisonné durant six mois.

—Les employés du journal Recanche, arrêtés vu qu'ils portaient des lanternes sur lesquelles étaient écrits des mots de nature à blesser le chancelier allemand, ont été remis en liberté.

Les directeurs du journal intenteront un procès en dommages contre le gouvernement pour violation des lois de la presse, vu l'attitude hostile des marchands de Metz durant la visite du fils de l'empereur d'Allemagne.

—On écrit de Nouméa que les travaux des recherches entreprises avec vigueur sur les gisements houilliers de la Nouvelle-Calédonie ont enfin permis d'acquiescer la certitude que l'île possède le précieux combustible en grande abondance, on bonne qualité, et dans des conditions à pouvoir prochainement écarter de la consommation le charbon d'Australie. Déjà la puissante compagnie des Messageries maritimes est toute disposée à passer un contrat pour la fourniture de vingt-cinq mille tonnes chaque année du jour où les mines se trouveront suffisamment outillées. La consommation annuelle des vapeurs de la station locale, des transports du commerce et de nos diverses industries dépasse à surément six milles tonnes. Voilà donc une dépense certaine de trente et un mille tonnes de houille assurée dès le début de l'exploitation qu'on est en train d'organiser.

—Il y avait représentation de gala l'autre soir, dans une de ces baraques de Bowery, qu'on décore, on ne sait trop pourquoi, du nom de musée.

Un mariage a été célébré sur le théâtre au grand amusement des spectateurs. La mariée était la princesse Lucy, âgée de dix-neuf ans, haute de vingt-sept pouces et pesant, en tout, vingt-trois livres. Le mari était le "général" Reinbeck, âgée de vingtans, haut de trente-six pouces et pesant quarante livres. La princesse Lucy portait une magnifique robe de soie blanche à traîne, garnie de dentelles et le corsage orné de fleurs d'orangers. La femme grasse lui servait de demoiselle d'honneur et à côté d'elle la mariée avait l'air d'une poue minuscule.

Des places avaient été réservées sur la scène aux parents des jeunes mariés. Ceux-ci sont montés sur une petite table afin que tous les spectateurs pussent les voir et ne rien perdre de cette représentation grotesque, dont le type le plus réussi était, sans aucun doute, le révérend Berger, qui a été présenté à l'assemblée comme "l'ancien chapelain de l'armée des Etats-Unis."

Le révérend a célébré la cérémonie avec un accent allemand des plus prononcés, et en faisant de temps à autre de forts accrocis à la grammaire anglaise que les mariés eux-mêmes ne pouvaient s'empêcher de rire. N'ayant pas sans doute pu se mettre le nom de marié dans la mémoire, le révérend l'appela continuellement le "général Greenback" ce qui paraissait beaucoup amuser les spectateurs. Enfin, on a surtout remarqué que la mariée a rongé jusqu'à la racine des cheveux lorsque le clergyman a fini son allocution en lui commandant "d'élever ses enfants en bons citoyens."

—La menace fit récemment par le juge Duffy de punir de six mois de prison le premier individu qui essaierait encore à l'avenir de sauter du haut du pont de Brooklyn ne paraît pas avoir eu grand effet, car voici qu'un nouveau toqué, Isidore Larc-char, âgé de dix-huit ans, vient d'annoncer qu'il se proposait de faire le saut sans se mettre de poids aux pieds et sans revêtir de costume rembourré.

San Francisco 15 oct.

Le prince Louis Napoléon est arrivé ici du Japon et est parti hier pour New-York.

West-Startford Conn. 15 oct.

—Un nommé Joseph Freese, de cette ville, s'est pris de querelle avec sa femme dans la nuit de mardi à mercredi. A 1 heure du matin, il est allé se jeter devant un train express de la Consolidated Road et a eu la tête coupée et séparée du tronc par les roues de la locomotive.

Lorsque les voisins qui avaient été éveillés par le bruit de la querelle sont entrés dans l'appartement de Freese, ils ont trouvé sa femme étendue sur le plancher au milieu d'une mare de sang. Son mari lui avait donné quatre coups de poignard dont deux dans l'abdomen. Elle n'était pas encore morte ; mais son état est désespéré.

Freese était employé à la Monumental Bronze Company de Bridgeport et passait pour un honnête ouvrier ; mais il vivait depuis longtemps en mauvaise intelligence avec sa femme.

RESUME TELEGRAPHIQUE

On apprend plus que jamais un conflit général en Europe.

—L'Américain Sproule condamné à être exécuté dans la Colombie Anglaise, le 29 du courant, est atteint d'aliénation mentale.

—Les cortés espagnoles sont convoquées pour le 15 novembre.

—Plusieurs échevins de New-York ont encore été arrêtés hier pour s'être laissés corrompre par des entrepreneurs municipaux.

—La reine Victoria s'est plainte auprès du sultan de la réception peu enthousiaste donnée au duc d'Edimbourg à Constantinople.

—L'état de siège est levé à Madrid.

—Une dépêche de St. Petersburg nous annonce que le grand duc Nicolas est malade. Il souffre de consommation.

—On a ordonné l'arrestation l'arrestation du colonel Tiloff commandant à Ratschak.

ITALIE

Rome, 14 octobre.

Le pape a l'intention d'établir une imprimerie dans l'enceinte même du Vatican.

NOUVELLE-ECOSSE

Halifax 15 Oct.

—Une secousse de tremblement de terre qui a duré dix secondes et causé une grande excitation a été ressentie à Sidney hier soir.

QUEBEC

Montréal, 15 octobre.

—Les funérailles du révérend archidiacre Leach, vice-recteur de l'Université McGill, ont eu lieu cette après-midi. L'assistance était nombreuse.

—H. Harper, autrefois attaché au High School de Québec a été nommé inspecteur des académies protestantes. M. Harper aura à voyager durant quatre mois de l'année.

—Les recettes du Grand-Tronc durant la semaine dernière, sont comme suit :

Table with 2 columns: Convois de passagers, Total. Shows revenue figures for passenger convoys.

Durant la semaine correspondante de l'année dernière, les recettes ont été de \$329,739 ; augmentation de \$50,340.

—Hier soir, une foule nombreuse était en face des bureaux du journal le Monde, afin d'entendre lire les rapports électoraux des divers comtés de la province. A un moment donné une grille de pierres mit en mielles les vitres du bureau du journal.

L'hon. M. Beaubien voulant sortir fait maltraité par la foule. La police a été appelée et a mis fin à la seule bagarre qui ait eu lieu dans ce district durant la période électorale.

—Aux ateliers du chemin de fer du Pacifique à Hochelaga, on construit actuellement des chars pour le transport du poisson frais de la Colombie Anglaise.

—La convention annuelle de l'association provinciale des professeurs protestants se tient actuellement en cette ville. On y remarque la présence de plusieurs représentants distingués de l'enseignement des Etats-Unis.

—A la convention annuelle des pédagogues protestants, au nombre des résolutions adoptées à la séance du matin, est celle déclarant que pour les écoles de la campagne, les classes commencent le premier septembre et finissent le premier de juin. De plus les élèves auront une vacance de deux semaines à l'occasion des fêtes de Noël, et de six semaines durant le temps des mauvais chemins au printemps.

—On rapporte que le maire Malhiot des Trois-Rivières a été battu par des électeurs qui prétendent l'avoir vu esbaïer en pleine nuit dans le quartier Saint-Philippe.

—La bouzouque qui s'est abattue sur la ville hier a laissé des traces sur son passage.

Dans le courant de l'après-midi, un morceau d'ardoise, arraché par la tempête du toit d'une maison de la rue Saint-Jacques est tombé sur la tête d'un vieillard, employé du palais de justice, et lui a fait une large blessure au crâne.

Le malheureux vieillard tomba baigné dans son sang ; on lui prodigua des soins empressés et il fut conduit à sa demeure.

—Le ministre des finances, M. Sadi Carrot, a résigné. Il est probable qu'il sera remplacé par M. Rouvier.

—La célèbre Louise Michel dit qu'elle refusera un pardon, et qu'elle insistera afin de rester en prison tant qu'amnistie générale ne lui aura pas été accordée.

—Le journal La liberté accuse l'Angleterre de vouloir engager la France et l'Allemagne dans une guerre, afin de former une alliance plus intime avec l'Allemagne, en vue de ses intérêts, qui, croit elle, sont menacés en Egypte.

—M. le vicaire de Vionville est dans le moment, poursuivi par les autorités allemandes, vu qu'il a permis que ces paroissiens chantent les hymnes patriotiques dans son église. L'avocat allemand demande que l'abbé soit emprisonné durant six mois.

—Les employés du journal Recanche, arrêtés vu qu'ils portaient des lanternes sur lesquelles étaient écrits des mots de nature à blesser le chancelier allemand, ont été remis en liberté.

